

VILLE DE THÔNEX
Service de l'espace public

Ch. du Bois-Des-Arts 58
CH - 1226 Thônex
T 022 869 39 00
info@thonex.ch

Exposé des motifs

Réalisation d'un programme d'arborisation communal



Demande d'un crédit de CHF 400'000.-

1. Exposé des motifs

Objectifs

L'objectif de cette demande de financement est de conformer la Ville de Thônex à la stratégie cantonale d'arborisation de l'aire urbaine qui vise 30% de taux de canopée d'ici 2070. (Thônex 20% en 2022).

« L'indice de canopée prend en considération la surface foliaire des arbres de hauteur supérieure ou égale à trois mètres ».

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de planter, sur le territoire cantonal, dans des bonnes conditions, environ 150'000 arbres ces 15 prochaines années et accompagner leur croissance durant les 40 années qui suivent.

Anticipation

La Ville de Thônex a déjà fait preuve d'initiative depuis 2021 avec la plantation de 162 arbres sur son domaine public : la forêt participative à Belle-Terre, les vergers, la frange Plein-Sud, les parcs, les arbres isolés, etc. (arbres dont la taille est prise en compte pour le taux de canopée).

D'autres projets d'aménagement public s'inscrivent dans cette démarche : le parc Marcelly (8 arbres), l'aménagement du hameau de Fossard (2 arbres), le parc du chemin du Chablais (11 arbres), le projet de végétalisation du cimetière (100 arbres en 2 étapes).

Également, pour mettre en place un programme durable de plantation sur le territoire communal, la société Atelier Nature et Paysage (ATNP) a été mandatée à hauteur de 30'000.- (prévu au budget de fonctionnement 2024 – analyse rendue été 2024) afin de réaliser une étude déterminant les mesures à prévoir par site ainsi qu'un calendrier de réalisation. Le Service de l'espace public s'est rapproché des communes de Chêne-Bougeries et de Morges en parallèle de cette étude.

Subventions cantonales

Un financement de plantations sur le domaine public communal pourrait être couvert par des subventions cantonales, disponibles par la suite de la nouvelle loi sur l'arborisation de l'aire urbaine genevoise (Subventionnement : 20% pour canton et 80% pour communes/privés).

Renseignements pris auprès de M. André Baud, chef du secteur des arbres à l'OCAN, nous pourrions bénéficier d'un subventionnement des projets à hauteur de 50 à 80%, voire 100%, mais des incertitudes subsistent à ce jour :

- . Une validation de la loi au Grand Conseil (au plus tôt cet automne ou au printemps prochain)
- . Un projet de loi basé sur des projections, il n'y a pas de projet de plantation monté.
- . La phase opérationnelle va prendre du temps : 160 millions de budget prévu mais la teneur et la temporalité sont encore à définir

Perspectives à moyen terme

En amont de la concrétisation du subventionnement cantonal et pour aller de l'avant avec la végétalisation du domaine public communal, une première analyse conjointe d'ATNP et du service de l'espace public considère qu'il sera possible de planter, avec une projection à moyen terme, une centaine d'arbres ces deux prochaines saisons de plantation, pour un budget de 400'000.-.

Pendant cette phase, d'autres mesures sont envisagées en parallèle afin de :

- Conserver les arbres existants
- Favoriser la plantation d'arbres sur des terrains privés en :
 - o intégrant un pourcentage de canopée dans les futurs PLQ
 - o promouvant la plateforme 1001 jardins pour mettre en avant des subventions cantonales existantes pour la plantation d'arbres

Perspectives à plus long terme

Selon Mme Sandra Spissinger, Cheffe de la stratégie d'arborisation du canton (Programme Arbres, État de Genève), trois critères de priorisation des subventions seront pris en compte :

1. zones ilots de chaleur
2. densité de la population
3. taux de canopée de la zone concernée

Pour pouvoir escompter sur l'obtention de subventions, et dans une projection de plantation à plus long terme, la demande de financement du programme d'arborisation communal prévoit :

- L'identification des places, routes, zones à arboriser de façon prioritaire (par exemple les axes de mobilité douce) –
- Le développement de projets de plantation pilote intégrant tous les enjeux (mobilité, réseaux, SIS, maillage arboré et connectivité écologique)
- Une arborisation au sens large, avec la possible plantation de haies indigènes
- Une enveloppe pour du soutien à la plantation chez les privés (exemple des communes consultées : 80 à 100 arbres /an)
- Des ressources pour le service de l'espace public pour entretenir ces arbres après reprise de garantie

Une fois ce processus cantonal terminé, la Commune déposera une demande de subvention pour le financement de l'étape dite à long terme estimée à fr. 3'500'000.-

Ce plan d'arborisation a été présenté en commission espace public du 12 mars 2024, nous autorisant à aller de l'avant.

2. Définition des coûts

Plantations à court terme	
Fourniture, plantation, entretien de reprise (environ 100 arbres)	CHF 400'000.-
TOTAL TTC	<u>CHF 400'000.-</u>